

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



No. de résolution ou annotation

Procès-verbal du 7 décembre 2015

Ordre du jour du décembre 2014

Avis de convocation

**298-12-2015**  
Adoption de l'ordre du jour

Délibérations et période de questions

**299-12-2015**  
Adoption du budget pour l'exercice financier 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 7 décembre 2015 à 21 h 34.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ORDRE DU JOUR  
Séance extraordinaire du 7 décembre 2015**

- 1 *AVIS DE CONVOCAATION*
- 2 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 3 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 3.1 Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2016
  - 3.2 Délibérations et période de questions
  - 3.3 Adoption du budget pour l'exercice financier 2016
  - 3.4 Adoption du règlement 329 sur la perception des taxes
  - 3.5 Programme triennal d'immobilisations
  - 3.6 Publication du budget dans le bulletin municipal
- 4 *ADOPTION DU PROCES-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 5 *LEVEE DE L'ASSEMBLEE*

Les membres du conseil municipal de Lyster présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation requis pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à la tenue de la présente séance.

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente le budget pour l'année 2016. Par la suite, Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le budget présenté pour l'exercice financier 2016 soit adopté tel que présenté.

	<b><u>2016</u></b>
Administration générale	339 755 \$
Sécurité publique	230 270 \$
Transport	543 347 \$
Hygiène du milieu	235 233 \$
Santé et bien-être	21 330 \$
Amén, urbanisme	94 791 \$
Loisirs et culture	298 314 \$
Frais de financement	250 379 \$
 Grand total du budget	 2 013 419 \$

**ADOPTÉE**

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**300-12-2015**  
Adoption du règlement 329 sur la perception des taxes

ATTENDU que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement 329 plus de deux jours juridiques avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code Municipal ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le règlement numéro 329 «Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2016 et les conditions de perception» soit et est adopté.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 329  
RÈGLEMENT POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016  
ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue le 2 novembre 2015 par le conseiller Christian Marcoux ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - TAUX DE TAXES**

**QUE** les taux de taxes pour l'exercice financier 2016 soient établis ainsi :

- Taxe foncière générale : 0,8080\$ par 100\$ d'évaluation.
- Compensation pour le service des déchets et de la récupération :
  - 167.00\$ par usager ordinaire
  - 167.00\$ par usager commerce
  - 167.00\$ par usager agricole
  - 83.50\$ par usager pour la récupération des plastiques d'ensilage
  - 83.50\$ par usager chalet
  - 83.50\$ par usager saisonnier
- Compensation pour le service d'épuration :
  - 59.00\$ par usager ordinaire
  - 79.00\$ par usager mixte
  - 79.00\$ par usager spécial
  - 212.00\$ par usager industriel
  - 29.50\$ par usager saisonnier
- Compensation pour le service d'égout :
  - 18.50\$ par usager ordinaire
  - 25.00\$ par usager mixte
  - 67.00\$ par usager spécial
  - 67.00\$ par usager industriel
  - 9.25\$ par usager saisonnier
- Compensation pour la consommation de l'eau :
  - 0.42\$ par mètre cube d'eau consommée pour un usager ordinaire
  - 0.42\$ par mètre cube d'eau consommée pour un usager mixte
  - 0.42\$ par mètre cube d'eau consommée pour un usager spécial
  - 0.31\$ par mètre cube d'eau consommée pour un usager industriel
  - 0.42\$ par mètre cube d'eau consommée pour un usager saisonnier
- Loyer des compteurs (minimum d'eau) :
  - 5.00\$ pour un compteur de 0,625 pouce
  - 8.00\$ pour un compteur de 0,750 pouce
  - 10.00\$ pour un compteur de 1,0 pouce
  - 15.00\$ pour un compteur de 1,50 pouces
  - 30.00\$ pour un compteur de 2,0 pouces

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- Taxe spéciale pour le service de la dette :

0.1645\$	par 100\$ d'évaluation	Pour l'ensemble des règlements d'emprunts dont le total est composé par les emprunts suivants :	
0.01213\$	par 100\$ d'évaluation	Rue Préfontaine	Règlement 181
0.00303\$	par 100\$ d'évaluation	Terrain et rue Industrielle	Règlement 231
0.01704\$	par 100\$ d'évaluation	Route Fillion, rang 3	Règlement 244
0.00734\$	par 100\$ d'évaluation	Prolongement de la rue Beaudoin	Règlements 246 et 249
0.00852\$	par 100\$ d'évaluation	Surface Desjardins (phase 1)	Règlement 250
0.01125\$	par 100\$ d'évaluation	Prolongement de la rue Charest	Règlement 266
0.00795\$	par 100\$ d'évaluation	Infrastructures de loisirs (phase 2)	Règlement 274
0.02735\$	par 100\$ d'évaluation	Réfection de l'Édifice St-Louis	Règlement 276
0.00591\$	par 100\$ d'évaluation	Prolongement de la rue des Bouleaux	Règlement 291
0.01376\$	par 100\$ d'évaluation	Programme PRQ et contribution pour le projet de la résidence pour les aînés	Règlement 295
0.00868\$	par 100\$ d'évaluation	Prolongement de la rue Beaudoin	Règlement 297
0.04157\$	par 100\$ d'évaluation	Travaux majeurs de voirie	Règlement 307

- Taxe pour les services de gestion des cours d'eau :

Frais d'étude et de gestion du dossier pour des travaux d'aménagement et d'entretien de cours d'eau, y compris la fermeture	443.75\$/dossier
Frais supplémentaire pour l'étude d'un projet de canneberge	221.87\$/dossier
Frais de service sur le terrain lors des travaux	0,67\$ du mètre linéaire

### **ARTICLE 2 - TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRIÉRAGES**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les versements échus portent intérêt au taux annuel de 15%.

### **ARTICLE 3 - PAIEMENT PAR VERSEMENTS**

Selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, le total de la taxe foncière générale, de la compensation pour l'égout, l'épuration, le compteur d'eau, les déchets et la récupération, est égal ou supérieur à 300,00\$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en six versements égaux.

### **ARTICLE 4 - DATE DE VERSEMENT**

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le 30<sup>ième</sup> jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement devient exigible le 75<sup>ième</sup> jour qui suit l'expédition du compte. Le troisième versement devient exigible le 120<sup>ième</sup> jour qui suit l'expédition du compte. Le quatrième versement devient exigible le 165<sup>ième</sup> jour qui suit l'expédition du compte. Le cinquième versement devient exigible le 210<sup>ième</sup> jour qui suit l'expédition du compte. Le sixième versement devient exigible le 255<sup>ième</sup> jour qui suit l'expédition du compte.

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**ARTICLE 5 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

**ADOPTÉ**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal suivant :

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2016**

Année	Objet	Dépense	Financement
2016	Prolongement des réseaux aqueduc et égout sur la rue Laurier jusqu'à la rue St-Pierre et pavage	150 000 \$	Budget de fonctionnement et/ou surplus accumulé
	Pavage rue Huard	75 000 \$	Emprunt
	Réfection aux puits d'eau potable	30 000 \$	Taxe d'accise
	Ventilation, climatisation, isolation gymnase du Centre des loisirs, chauffage du rez-de-chaussée	160 000 \$	Taxe d'accise ou autre aide financière
	Poteaux du terrain de balle	40 000 \$	Excédent de fonctionnement affecté
	Aménagement d'un l'aire de repos au Centre des loisirs et stabilisation de la berge	50 000 \$	Excédent de fonctionnement affecté
	Aménagement extérieur de la Gare	3 000 \$	Budget de fonctionnement
	Débarcadère école Bon-Pasteur (programme À pied à vélo)	20 000 \$	Surplus accumulé
	Réfection partielle Chemin de la Grosse-île	280 000 \$	Surplus accumulé ou aide financière
	Pavage rue Noël, King et Beaudoin (300 premier mètres)	50 000 \$	Budget de fonctionnement
	Stationnement garage et caserne, bureau municipal	50 000 \$	Surplus accumulé
	Éclairage de rue au DEL	35 000 \$	Surplus accumulé et/ou aide financière
	Affichage extérieur (collaboration avec la MRC)	6 500 \$	Budget de fonctionnement
2017	Nettoyage des puits d'eau potable	65 000 \$	Taxe d'accise
2018	Pavage des rue Bouleaux et Moisan	50 000 \$	Budget de fonctionnement

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la directrice générale soit autorisée à publier le budget 2016 et le programme triennal dans le bulletin municipal.

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

301-12-2015  
Programme triennal d'immobilisations

302-12-2015  
Publication du budget dans le bulletin municipal

303-12-2015  
Adoption du procès-verbal séance tenante

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



304-12-2015  
Levée de la  
séance

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 48.

**ADOPTÉE**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Labrecque**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Suzy Côté**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**